

VENTES A L'ENCAIN.

SUITE DE LA 3me PAGE

Danziger & Tessier

ANNUAIRE JUDICIAIRE. John T. Michel, secrétaire d'Etat...

PAR DANZIGER & TESSIER, C.A. TES... BUREAU DE LA BIEN-ETRE...

PAR DANZIGER & TESSIER, C.A. TES... BUREAU DE LA BIEN-ETRE...

PAR DANZIGER & TESSIER, C.A. TES... BUREAU DE LA BIEN-ETRE...

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Anna Westfeldt...

Succession de Mme Louise L. Michoud...

Succession de Mme Mary Neeliger...

COMMISSAIRE DES STATISTIQUES DU TRAVAIL

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois mille dollars, \$3,000...

BUREAU DE L'ENCAIN

Pour doter de sous par le bureau de santé d'Etat...

PRENDRE DU FONDS COURANT DES ECOLES PUBLIQUES

Pour le soutien des écoles publiques gratuites...

STINTENDANT DE L'EDUCATION PUBLIQUE

Pour salaire de Surintendant de l'Education Publique...

INSTITUTS DES PROFESSEURS

Pour le soutien des Instituts des Professeurs...

PRENDRE DU FONDS DE L'INTERET DE LA TAXE

Pour le paiement d'intérêt sur les fonds de la Constitution...

PRENDRE DU FONDS DES INGENIEURS

Pour construire, réparer et maintenir les levées...

BUREAU DES INGENIEURS

Pour salaire de l'ingénieur en chef, année finissant le 30 juin 1912...

PRENDRE DU FONDS DES LEVEES ET DU DRAINAGE

Pour salaire de l'ingénieur du bureau des terres d'Etat...

PRENDRE DU FONDS DES INGENIEURS

Pour le soutien et le maintien du Fonctionnaire d'Etat...

sera nécessaire, année finissant le 30 juin 1912, quatre cent mille dollars, \$400,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quatre cent mille dollars, \$400,000.

Pour le paiement de l'hypothèque sur la ferme d'Angola...

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante mille dollars, \$50,000.

position tri-centenaire de Jamestown, une reliquie de fonds emprunté par le...

position. L'action du Gouverneur ayant été ratifiée et l'emprunt payé par...

me de \$100,000 et déposés actuellement à la Banque de Louisiane...

transfert au crédit de Dr. W. C. Stebbins, commissaire exécutif...

grand avantage par lequel Dr. W. C. Stebbins, commissaire exécutif...

de l'Etat pour les usages dudit musée pour des raisons énoncées dans...

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 3. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 4. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 5. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 6. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 7. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 8. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 9. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 10. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 11. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 12. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 13. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 14. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 15. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 16. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 17. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 18. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 19. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 20. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 21. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 22. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 23. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 24. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 25. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 26. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 27. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 28. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 29. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 30. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 31. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 32. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 33. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 34. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 35. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 36. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 37. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 38. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 39. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 40. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 41. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 42. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 43. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 44. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 45. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 46. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 47. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 48. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 49. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 50. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 51. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 52. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 53. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 54. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 55. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 56. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 57. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 58. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 59. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...

Sec. 60. Il est, en outre, décrété, etc., Que la balance de la Louiane...